

Le 15 septembre 1999

Monsieur Douglas Waddell  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade du Canada  
501 Pennsylvania Avenue NW  
Washington, DC 20001-2114

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre en date d'aujourd'hui, qui se lit comme suit.

« J'ai l'honneur de me reporter à l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis à Washington le 29 mai 1996 (l'Accord).

Vous trouverez ci-dessous des renseignements concernant les expéditions réelles et les parts de contingent de bois d'oeuvre résineux ayant subi une première transformation en C.-B en vertu de l'Accord. Je propose également une méthode pour les années quatre et cinq de l'Accord en règlement de l'arbitrage initié en vertu de l'article V de l'Accord, sur la réduction des droits de coupe par la Colombie-Britannique du 1<sup>er</sup> juin 1998.

Le 1<sup>er</sup> mai 1999, les expéditions réelles de bois d'oeuvre résineux ayant subi une première transformation en C.-B. (sous réserve des procédures de rapprochement de données, stipulées dans l'article IV de l'Accord) étaient les suivantes (en millions de pieds-planche) :

	Année 1	Année 2	Moyenne Années 1 et 2	Année 3
<b>RB</b>	8 367	8 347	8 357	8 158
<b>Bonus</b>	26,5	110,9	68,7	23,4
<b>Quantité de base totale</b>	8 394	8 458	8 426	8 181
<b>RPI</b>	281,2	320,6	301	357
<b>RPS</b>	159,1	60,8	110	114